



refus d'indemnisation de mon assurance auto

Par **soiz**, le 11/01/2022 à 17:40

Bonjour,

Mon fils a percuté le muret d'une maison particulière avec son véhicule assuré tous risques, la gendarmerie n'a effectué aucun contrôle mis à part l'identité, aujourd'hui son assurance lui refuse l'indemnisation de son véhicule pour conduite sous l'emprise de l'alcool sur la simple parole des trois gendarmes présents sur les lieux. Est-ce légal?

Merci de me répondre.

Par **Zénas Nomikos**, le 11/01/2022 à 20:45

Bonjour,

les gendarmes sont assermentés au pénal donc leur témoignage fait foi d'autant plus si ils étaient plusieurs ou en l'espèce ils étaient au nombre de trois.

Pour prouver le contraire il faudrait des résultats d'analyse sanguine.

Je présume que les gendarmes ont constaté une ivresse publique et manifeste.